

M. Lewis: Y a-t-il quelque moyen de protéger l'environnement avant qu'il ne soit trop tard? Comme le ministre s'intéresse aux pêches du saumon dans l'Est, par exemple s'est-il arrêté à l'avertissement qu'ont aussi donné les écologistes de l'Université de Waterloo selon lequel tout le projet du Nord québécois nuirait à une trentaine de zones de pêche du saumon dans une région très importante de cette province et, à vrai dire, dans tout le Canada?

L'hon. M. Davis: Monsieur l'Orateur, bien que la pêche dans les eaux intérieures—la pêche du saumon dans ce cas-ci—relève de la province de Québec, nos rapports avec les autorités provinciales à ce sujet sont les plus étroits possibles. Je puis assurer le député que nous nous sommes bien préoccupés, comme la province de Québec d'ailleurs, non seulement de la conservation mais aussi de renouvellement des montaisons dans cette province.

M. l'Orateur: La présidence va permettre une dernière question supplémentaire au député de York-Sud et donnera ensuite la parole au député de Churchill.

M. Lewis: Le ministre dirait-il à la Chambre si son ministère a bel et bien examiné ces questions, et si son ministère, le ministère de l'Expansion économique régionale et la province de Québec ont discuté de ces aspects de l'entreprise et d'autres qui s'y rapportent?

L'hon. M. Davis: Monsieur l'Orateur, je n'ai pas lu le rapport auquel le député fait allusion, mais je puis lui dire qu'en ce qui concerne les questions qu'il a soulevées aujourd'hui, nous avons travaillé de concert avec la province et, bien sûr, avec le ministère fédéral de l'Expansion économique régionale.

SOUTH INDIAN LAKE (MANITOBA)—L'ÉLEVATION DU NIVEAU DU LAC—LES INTENTIONS DU MINISTRE

M. Robert Simpson (Churchill): Monsieur l'Orateur, j'ai une question supplémentaire à poser au ministre de l'Environnement. Nous dirait-il s'il a reçu du conseil ou des gens de la région de South Indian Lake au Manitoba une requête en vue d'obtenir une entrevue avec le ministre à propos des dommages que l'élévation du niveau du lac à 850 pieds pourrait causer à l'écologie et à l'environnement du lac? Si oui, nous dirait-il s'il est disposé à rencontrer ces gens?

L'hon. Jack Davis (ministre de l'Environnement): En effet, monsieur l'Orateur, nous avons reçu, je crois, une demande de ce genre. Je suis, certes, disposé à rencontrer ces gens; toutefois, je voudrais le faire en présence des autorités provinciales qui ont, dans ce domaine, plus de responsabilités que le gouvernement fédéral, je crois.

[L'hon. M. Davis.]

LES RELATIONS OUVRIÈRES

QUÉBEC—LA GRÈVE DES DÉBARDEURS—LE RÉSULTAT DE LA RENCONTRE ENTRE LE MINISTRE ET LES PARTIES

[Français]

M. Réal Caouette (Témiscamingue): Monsieur l'Orateur, je désire poser une question à l'honorable ministre du Travail.

A la suite des entretiens qu'il a eus avec l'Association des employeurs maritimes et les représentants du syndicat des débardeurs de Montréal, l'honorable ministre en a-t-il conclu que le conflit peut être réglé incessamment et à quel moment le ministre croit-il qu'il peut l'être?

• (1450)

[Traduction]

L'hon. Martin P. O'Connell (ministre du Travail): Monsieur l'Orateur, j'ai rencontré hier des représentants des deux parties et je rencontrerai de nouveau ce soir des représentants de l'Association des employeurs maritimes. J'espère qu'au cours de ces réunions nous avancerons suffisamment.

[Français]

M. Caouette: Monsieur l'Orateur, les deux parties ont-elles déjà accepté l'offre du ministre de se réunir avec lui pour discuter de ce problème, en vue de le régler?

[Traduction]

L'hon. M. O'Connell: Monsieur l'Orateur, nous sommes sur le point de nous rencontrer. Cet après-midi, j'ai reçu un télégramme de l'Association internationale des débardeurs acceptant la nomination d'un commissaire, étant entendu qu'auparavant les deux parties devront convenir des conditions de retour au travail et de reprise des opérations du port. Il est entendu que c'est là une condition préalable.

QUÉBEC—LA GRÈVE DES DÉBARDEURS—L'INTERVENTION DU MINISTRE DEMANDÉE PAR DES CULTIVATEURS DE L'OUEST

M. A. P. Gleave (Saskatoon-Biggar): Monsieur l'Orateur, j'ai une question supplémentaire. Compte tenu de la déclaration du président du Syndicat du blé de l'Alberta selon laquelle les grèves des ports du Saint-Laurent ont réduit les chargements de grain à l'exportation de deux millions et demi de boisseaux par jour et ont provoqué la perte d'importantes ventes de blé à la Chine et d'orge à l'Europe, les coopératives de l'Ouest, ou en fait le Syndicat national des cultivateurs, ont-ils demandé au ministre d'intervenir pour mettre fin à ces grèves?

L'hon. Martin P. O'Connell (ministre du Travail): Monsieur l'Orateur, j'ai reçu des instances de nombreux organismes qui s'inquiètent de ces grèves. Nous faisons tout notre possible pour y mettre fin.

M. Gleave: Au cas où un accord n'interviendrait pas immédiatement entre les deux parties, puis-je demander au ministre si le gouvernement prendra en main les entreprises d'arrimage afin que le mouvement des cargaisons reprenne et se poursuive?